



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais de cure

Question écrite n° 105369

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le plafond de ressources applicable à la participation aux frais de transports et d'hébergement pour les demandes de cure thermale. Ce plafond n'a pas été révisé depuis 2004 ; aussi, les retraites augmentant de 0,9 % en moyenne par an, la non-révision du barème entraîne par un effet mécanique l'exclusion d'un certain nombre de personnes pouvant prétendre à cette participation chaque année. Il lui demande s'il envisage d'actualiser le barème du plafond de ressources.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105369

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3869

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)